



dynamesch engagéiert fir Iech

**Gemeng
Conter**

Contern, le 20 novembre 2024

Communiqué de presse de la Commune de Contern concernant les prétendus cas de harcèlement moral

Les reproches de harcèlement moral formulés par l'avocat des deux plaignants contre le Collège échevinal de Contern se sont avérés non fondés à la suite de l'enquête menée de manière objective et contradictoire par une société externe mandatée par le Collège des Bourgmestre et Échevins (désigné ci-après par « CBE »).

Le cabinet d'avocats qui a analysé d'un point de vue juridique les faits objet des rapports dressés par cette société externe et à base desdits reproches est arrivé à la conclusion que ceux-ci ne sont pas fondés, au motif qu'aucun des témoins questionnés n'a étayé les faits à base des accusations formulées par les plaignants.

Pour garantir l'indépendance, la neutralité et l'objectivité de l'enquête, le collège échevinal avait, dès le 13 septembre 2024, mandaté une société externe pour examiner ces accusations, dans le respect du contradictoire et des droits de chacun et en appliquant une méthodologie rigoureuse et impartiale. Le 20 septembre 2024, une convention de collaboration a été signée entre le donneur d'ordre et la société mandatée, interdisant toute interférence du collège échevinal et stipulant expressément que le rapport d'enquête sera transmis directement au cabinet d'avocats, sans que le collège échevinal ne puisse interférer quant aux diligences à mener ou quant à la formulation des résultats ou quant à la lecture de l'investigation.

Cette enquête a été réalisée en conformité avec les dispositions de l'article L-246-3 (3), point 2° du Code du travail, garantissant ainsi un cadre juridique adapté et un déroulement équitable de la procédure.

Dans le respect et la confiance du cadre procédurier légalement institué, le CBE s'est imposé une stricte retenue et a attendu la production d'une base factuelle objective avant de prendre position.

Ceci a malheureusement et à tort été interprété à sa charge auprès de l'opinion publique. Ceci a porté préjudice dans la confiance qui légitime nos institutions et a pesé inutilement sur les agents engagés qui remplissent de vie les institutions par leur engagement quotidien.



dynamesch engagéiert fir Iech

**Gemeng
Conter**

Si l'on ne peut exclure toute contrariété ou divergence d'opinion dans les relations de travail, vous pouvez cependant – comme par le passé – compter sur la commune de Contern pour garantir un environnement de travail respectueux et sain pour tout son personnel. Elle restera attachée aux procédures équitables et respectueuses du contradictoire dans le traitement de toute plainte.

La commune de Contern ambitionne d'insuffler une dynamique forte, bâtie sur une collaboration engagée, un respect mutuel et un engagement commun à servir ses citoyens avec excellence tout en assurant à son personnel un cadre professionnel épanouissant.

Le collège échevinal

Marion Zovilé-Braquet

Stéphanie Ansay

Jean-Pierre Schmitz